

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N° 12

AVRIL | MAI 2020



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS	5
HOMMAGE AUX CITOYENS	10
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	11
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	12
DIVERS	14

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Finalement, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

19 JUIN 2020

PHOTOS DE LA PAGE COUVERTURE: SUZANNE CLAVEAU

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844 poste 23

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante à la Table de concertation culture
Représentante à la Résidence Portneuvienne
Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet
Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents
Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Représentante substitut au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme
Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent
Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents
Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement
Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf
Représentant substitut à la CAPSA
Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Représentante au Comité de la politique familiale
Représentante au Comité achat local
Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne
Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP
Responsable de l'analyse du parc immobilier
Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant
Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf
Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Représentant au Comité du développement durable
Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf
Représentant à la CAPSA
Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418 286-3844

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

TRÉSORERIE

Louis Ouellet, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

LOISIRS ET COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Janie Beaudet, poste 21

SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sébastien Teed, 418 326-3007

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, 418 808-8084

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 284-9794

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET

Chantale Hamelin, 418 286-6910

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

COMPTES RENDUS

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de mars 2020
6. Assemblée de consultation, projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104
7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
9. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement annulant les intérêts et pénalités pour une période déterminée
10. Dérogation mineure, 61 rue Nelson
11. Entente Refuge Arche de Kathleen – contrôle animalier et service de refuge canin
12. Versement CADEP
13. Engagement de pompiers volontaires
14. Engagement d'un coordonnateur des travaux publics
15. Mesures particulières et lettre d'entente - Service des travaux publics
16. Engagement journalier temporaire
17. Nettoyage des grilles pluviales
18. Marquage de la chaussée dans les rues
19. Autorisation de paiement, Plâtrerie Réjean Pépin
20. Changement à la structure organisationnelle : création du service des infrastructures et du service des loisirs et des communications
21. Signature du contrat de travail du directeur des infrastructures
22. Signature du contrat de travail de la greffière
23. Assistance financière, Fête nationale 2020
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2020
5. Adoption des comptes payés du mois d'avril 2020
6. Adoption règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
7. Adoption règlement annulant les intérêts et pénalités pour une période déterminée
8. Détermination des services essentiels et mesures particulières Covid-19
9. Engagement directeur(trice) des loisirs et des communications
10. Achat de sulfate ferrique
11. Amendement résolution #2020-03-056, création Régie intermunicipale incendie
12. Mandat FQM – embauche du DSI de la Régie Portneuvoise de protection incendie
13. Entente mutuelle contre les incendies – ajout de municipalités
14. Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers et la réalisation de travaux horticoles
15. Contrat pour l'entretien des pistes de ski et sentiers pédestres
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI 8 JUIN 2020, À 19H30

297, 1^{RE} AVENUE

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Veuillez noter que le nouveau numéro de téléphone d'urgence en dehors des heures ouvrables de la Ville est modifié. En cas de besoin, composez le

418 284-9794.

QUELQUES CHANGEMENTS, POUR MIEUX VOUS SERVIR !

RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE

Au cours de la dernière année, le conseil municipal et la direction générale ont procédé à l'analyse de divers scénarios permettant d'optimiser globalement la gestion administrative, financière et opérationnelle de la Ville, notamment dans un objectif de toujours mieux desservir les citoyens. En procédant à une refonte de certains services et en modifiant la structure organisationnelle, la Ville est convaincue qu'elle sera davantage outillée afin de créer des conditions gagnantes au développement, au dynamisme et à la vitalité économique de la Ville.

Plus spécifiquement, la Ville a créé et mis en place, en date du 4 mai 2020, le service des infrastructures, distinct du service des travaux publics, et a procédé à une refonte du service des loisirs qui est devenu le service des loisirs et des communications.

Ces changements, qui peuvent sembler mineurs à première vue, permettront à la Ville de revoir stratégiquement les rôles et les fonctions de certains gestionnaires, de consentir davantage d'énergie dans les projets de développement local, en plus de favoriser une communication plus fluide et un transfert d'information plus constant et ciblé auprès des citoyens.

LE SERVICES DES INFRASTRUCTURES

Ce nouveau service est sous la direction de monsieur Denis Dion, qui agissait auparavant à titre de directeur des travaux publics. Cette nomination permettra à la Ville de capitaliser sur les forces et le savoir-faire reconnus de monsieur Dion dans certains champs d'expertise regroupés au sein de ce nouveau service.

Celui-ci sera donc orienté spécifiquement vers la gestion, la mise à niveau et le développement des infrastructures majeures de la Ville. Cela inclut, de façon non-restrictive, des fonctions liées à la gestion, l'opération et l'entretien des réseaux (aqueduc, sanitaire, pluvial) et toutes les infrastructures qui y sont liées, la surveillance de

chantiers, les ententes industrielles, les parcs industriels, les infrastructures portuaires, les projets majeurs de voirie, les projets de développement résidentiel ainsi que certains plans, politiques, stratégies et règlements mis en place par la Ville.

Ce service sera consacré essentiellement à des mandats qui permettront de créer des bases solides et propices au développement résidentiel, commercial et industriel souhaité à court terme, de façon à attirer les investisseurs potentiels et à diversifier les revenus municipaux.

LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le service des travaux publics est, depuis le 4 mai, sous la coordination de monsieur Jean-François Marcotte. Ce dernier, technicien en génie civil de formation, possède une grande expérience en matière de gestion de projets ainsi que dans la supervision et l'optimisation des opérations courantes liées aux travaux publics.

Monsieur Marcotte s'est vu confier des mandats précis qui lui permettront de procéder à diverses réformes, en étroite collaboration avec la direction générale de la Ville, dans une perspective d'amélioration continue du cadre opérationnel et des services aux citoyens.

Monsieur Marcotte sera notamment responsable du déneigement, des travaux réguliers de voirie, de l'entretien des parcs et des bâtiments municipaux, de la signalisation, de l'entretien de la flotte de véhicules de la Ville et de tout autre aspect relevant des opérations régulières du service. Ce dernier sera également responsable de la gestion des plaintes et des requêtes qui concernent les éléments énumérés précédemment.

Le numéro pour joindre monsieur Marcotte et le service des travaux publics est désormais le 418 284-9794.

N.B. L'ancien numéro (418 808-8084) est toujours en vigueur pour joindre monsieur Dion, pour des dossiers liés aux infrastructures municipales.

LE SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

En date du 4 mai 2020, la Ville a procédé à la mise en place du service des loisirs et des communications, qui englobe toutes les activités actuelles du service des loisirs, en plus d’y intégrer un rôle et des fonctions stratégiques liés aux communications, en soutien au conseil municipal, à la direction générale et aux autres services de la Ville. Le 11 mai dernier, la Ville a procédé à la nomination de madame Hélène Poulin à titre de directrice de ce service refondu.

Madame Poulin est une gestionnaire accomplie, très dynamique, qui possède une longue feuille de route dans les domaines des loisirs, de la culture, de l’événementiel et des communications. Elle occupait auparavant un poste de direction dans le milieu municipal, à titre de directrice d’un service des loisirs, en plus d’assumer la coordination des communications. Cette dernière possède tous les atouts requis afin de consolider et développer la programmation des loisirs, les partenariats avec le milieu et les opportunités de développement et de rayonnement de la Ville sur le plan communautaire, sportif, culturel et touristique. Madame Poulin entrera en fonction le 25 mai prochain.

Nous profitons également de la présente tribune afin de remercier madame Anaïs Jardon pour sa contribution des dix dernières années, notamment à titre de directrice des loisirs. Cette dernière a quitté ses fonctions en date du 28 mars dernier afin de relever de nouveaux défis au sein d’une grande entreprise récréotouristique de la région. Nous souhaitons à madame Jardon tout le succès souhaité dans ses nouvelles fonctions!

Mathieu Gingras
Directeur général

NOUVELLES COVID-19 EN RAFALE

MAINTIEN DES SERVICES MUNICIPAUX ESSENTIELS

Le décret gouvernemental 222-2020 du 20 mars 2020 interdit tout rassemblement intérieur ou extérieur, à l’exception notamment des rassemblements dans un lieu public visant à obtenir un service ou un bien qui n’est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec.

Lors de la séance du 11 mai dernier, la Ville de Portneuf a donc déterminé par résolution (rés. #2020-05-088) la liste des services municipaux qu’elle juge essentiels dans le contexte de la pandémie. Ces services essentiels qui doivent être minimalement dispensés par les employés municipaux sont les suivants :

- Gouvernance locale et régionale : conseil municipal, MRC et autres comités et fonctions jugés prioritaires et essentiels, etc.;

- Administration générale de la Ville : gestion administrative et financière des ressources humaines, financières et matérielles, services d’information et de soutien aux citoyens et aux partenaires, communications, gestion de la paie, gestion des comptes à recevoir incluant les taxes et les droits de mutation, gestion des comptes payables, gestion et suivi des ententes et protocoles en vigueur, gestion et suivi des projets de développement, réglementation, application de la Loi et accès à l’information;
- Aménagement, construction et urbanisme : demande et émission des permis, conformité, inspection et contrôle animalier;
- Sécurité publique : service de police, service de sécurité incendie, Organisme Municipal Sécurité Civile et sécurité civile;
- Travaux publics, infrastructures et hygiène du milieu : opération et entretien des réseaux municipaux (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) et des infrastructures associées, travaux de voirie, signalisation et entretien du réseau routier local, entretien prioritaire des bâtiments et des terrains municipaux, travaux de génie civil et d’infrastructures;
- Loisirs : gestion des inscriptions et planification des services autorisés ou potentiellement autorisés, notamment : camp de jour, camp ados et ligues sportives locales et régionales;
- Collecte des déchets et gestion des matières résiduelles;
- Activités syndicales prioritaires;
- Activités se déroulant dans des bureaux ou des édifices municipaux loués où sont offerts des services essentiels, des services de santé ou des activités qui sont autorisées partiellement ou totalement, selon les directives gouvernementales et les mesures municipales en vigueur.

OUVERTURE DE L’HÔTEL DE VILLE AU PUBLIC

Le gouvernement et la Direction de la santé publique ont récemment autorisé la reprise graduelle de certains services et activités, selon un plan et des échéanciers prédéfinis, en préconisant un maintien en télétravail des employés, et ce, pour tous les secteurs d’activités où cela est possible.

Dans ce contexte, le conseil municipal a donc pris la décision de maintenir les mesures mises en place et annoncées par voie de communiqué les 13, 17 et 23 mars 2020 et le 16 avril 2020 (voir la section « Nouvelles » sur le site Internet de la Ville). Le télétravail sera donc maintenu jusqu’à nouvel ordre pour les employés occupant des fonctions à l’hôtel de ville, en permettant des rencontres ponctuelles avec les citoyens, uniquement sur

rendez-vous, et ce, pour dispenser des services essentiels identifiés précédemment, si cela s’avère nécessaire. En tout temps, nous invitons les citoyens à respecter les mesures de distanciation sociale et de santé publique lors des rencontres et des interactions avec les employés municipaux.

DÉMÉNAGEMENT DANS LE NOUVEL HÔTEL DE VILLE

Les travaux préalables au déménagement des bureaux administratifs dans le nouvel hôtel de ville (655, de l’Église) sont pratiquement terminés. La relocalisation des bureaux, serveurs, documents, archives et du matériel informatique sera donc planifiée en juin, pendant que les employés administratifs demeurent en télétravail, de façon à ce que leur retour progressif se fasse dans le nouvel environnement de travail.

Cela permettra également d’éviter une nouvelle coupure de services en personne plus tard au cours de l’année, lorsque le conseil municipal mettra un terme au télétravail. La réouverture de l’hôtel de ville au public se fera donc dans un tout nouveau cadre, dès que cela sera possible et que le gouvernement prônera un retour global au travail pour tous les secteurs d’activités. Une inauguration officielle du nouvel hôtel de ville sera planifiée lorsque le contexte sera favorable.

Mathieu Gingras
Directeur général

VOIE DE CONTOURNEMENT - REPRISE ET FIN DES TRAVAUX

Le 11 mai dernier, après plusieurs délais majoritairement hors du contrôle de la Ville, la Ville a pu annoncer la reprise du chantier de construction de la voie de contournement afin de réaliser les derniers travaux prévus, avant son ouverture officielle cet été. Le conseil municipal est confiant d’être en mesure d’inaugurer ce projet prochainement, à l’intérieur des enveloppes budgétaires prévues, au terme d’un peu moins de 24 mois de travaux.

LES TRAVAUX DU PRINTEMPS 2020

Les derniers travaux de voirie prévus ce printemps cibleront trois secteurs principaux : tronçon situé près de l’entrée du chemin des Bassins, secteur du passage à niveau sur la rue St-Jacques et secteur de l’avenue St-Louis, au nord du Transcontinental. L’intervention à l’intersection St-Jacques / Coteau-des-Roches rendra possible la fermeture définitive du passage à niveau St-Jacques et l’ouverture du nouveau passage à niveau de la voie de contournement. Pendant la durée de ces travaux, qui

s’échelonneront sur quelques semaines, il est possible que la circulation soit détournée dans certains secteurs afin de sécuriser les zones de travaux et de permettre un transit sécuritaire des usagers de la route.

Dans la mesure du possible, l’entrepreneur responsable des travaux redonnera accès en fin de journée aux secteurs touchés par des interventions, sauf exception du passage à niveau de la rue St-Jacques. Une signalisation routière appropriée a été et sera installée aux endroits requis.

La Ville est consciente que ces travaux peuvent perturber la tranquillité des secteurs limitrophes aux travaux. Toutes les précautions possibles sont et seront prises afin de minimiser les contraintes (bruits, poussière et détours) que de tels travaux pourraient occasionner pour les citoyens et les usagers de la route.

TRAVAUX DE PAVAGE

Bien que la voie de contournement puisse vraisemblablement être inaugurée ce printemps ou au tout début de l’été, les travaux de pavage de la voie de contournement seront réalisés à la fin de l’été ou au début de l’automne. Dans l’intervalle, la surface de roulement sera adéquate pour le transit des véhicules, après l’ouverture officielle.

RONDE DE VIRÉE OU BRETELLE D’ACCÈS

Considérant que les travaux de pavage seront réalisés plus tard dans l’année, la Ville souhaite prendre le temps requis pour analyser tous les scénarios possibles afin d’effectuer la meilleure intervention au meilleur coût possible dans le secteur est de la rue St-Jacques. Deux options sont à l’étude : la construction d’un rond de virée au nord-est de la voie ferrée sur St-Jacques (la rue se terminerait en cul-de-sac) ou la construction d’une bretelle d’accès reliant la rue St-Jacques à la voie de contournement. Pour l’instant, l’infrastructure temporaire de la bretelle d’accès ayant servi aux travaux sera conservée et un rond de virée rudimentaire sera aménagé à l’extrémité de la rue St-Jacques pour des raisons pratiques.

Cela permettra à la Ville de prendre une décision réfléchie, dans les prochains mois concernant les travaux finaux dans ce secteur, de manière à prendre en compte tous les facteurs, enjeux et contraintes documentés pour ce secteur.

UN PROJET COMPLEXE!

Le projet devait initialement être terminé en 2019. Toutefois, les caractéristiques du territoire traversé par le tracé ont nécessité une coordination très complexe entre les nombreux intervenants. En effet, plusieurs travaux étaient assujettis à des ententes et/ou des autorisations spécifiques qui ont eu une incidence certaine sur

le déroulement du projet, notamment ceux se déroulant dans des secteurs caractérisés par la présence de milieux humides et d'habitats d'espèces animales à statut (autorisation environnementale du MELCC et exigences spécifiques), l'emprise du Transcontinental, l'emprise ferroviaire du Québec Gatineau, l'emprise du gazoduc TQM, l'emprise et/ou le réseau de quatre grandes entreprises de services publics (Zayo, Télus, Hydro-Québec et Vidéotron), sans compter plusieurs autres éléments secondaires liés au chantier dont, plus récemment, la Covid-19. La Ville a donc travaillé d'arrache-pied afin de rallier tous les intervenants et de coordonner les interventions requises par chacun d'entre eux. Nous sommes maintenant dans le dernier droit de ce projet.

Le conseil municipal souhaite remercier les citoyens de leur compréhension et de leur patience, tout au long du déroulement de ce projet qui pourra bientôt être inauguré!

Mathieu Gingras
Directeur général

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 5 113 965, sis au 3010, chemin Antoine-François Germain, Portneuf, portant le matricule 7793-99-6975.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 20.2.2.11 du règlement de zonage #116 afin de construire et de positionner un bâtiment secondaire à moins de 6 mètres de la ligne latérale du terrain. Le bâtiment en question est un gazébo avec moustiquaire pour profiter d'un espace couvert et à l'abri des insectes.

Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, à l'adresse courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 8 juin 2020.

Donné à Ville de Portneuf, ce 22 mai 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 avril 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à autoriser, pour la zone Ra-8, l'usage d'un gîte touristique.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juin 2020 à 19h30 dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue, à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, à l'adresse courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 8 juin 2020.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.villedeportneuf.com dans l'onglet Ville, sous-section Avis publics et choisir le document « Assemblée de consultation zone Ra/8 ».
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 22 mai 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS DE PROMULGATION

Est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 235-1 « Annulant les intérêts et pénalités pour une période déterminée ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 14 avril 2020.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, sis au 655, avenue de l'Église, Portneuf, selon les heures régulières d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville à villedeportneuf.com/ville/reglements-municipaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22 mai 2020.

France Marcotte, greffière

RÈGLEMENT 236

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 10 février 2020 le règlement suivant :

Règlement numéro 236 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115, le règlement de lotissement numéro 114 ainsi que le règlement de zonage numéro 116 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

QUE le règlement 236 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 20 mars 2020.

QUE le présent règlement est déposé au bureau municipal, sis au 655, avenue de l'Église, Portneuf, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon les heures régulières d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville à villedeportneuf.com/ville/reglements-municipaux.

Donné à Portneuf, ce 22 mai 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS DE PROMULGATION

Est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 240 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 14 avril 2020.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, sis au 655, avenue de l'Église, Portneuf, selon les heures régulières d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville à : villedeportneuf.com/ville/reglements-municipaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22 mai 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à créer une nouvelle zone industrielle I-104 à même une partie de la zone I-103, sur un site localisé à l'intersection de la route du Coteau-des-Roches et du chemin du Transcontinental dans le parc industriel à grand gabarit, dans laquelle seront autorisées les activités liées à la culture des sols et des végétaux.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juin 2020 à 19h30 dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue, à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, à l'adresse courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 8 juin 2020.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.villedeportneuf.com dans l'onglet Ville, sous-section Avis publics et choisir le document « Assemblée de consultation zone I-104 ».
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 22 mai 2020.

France Marcotte, greffière

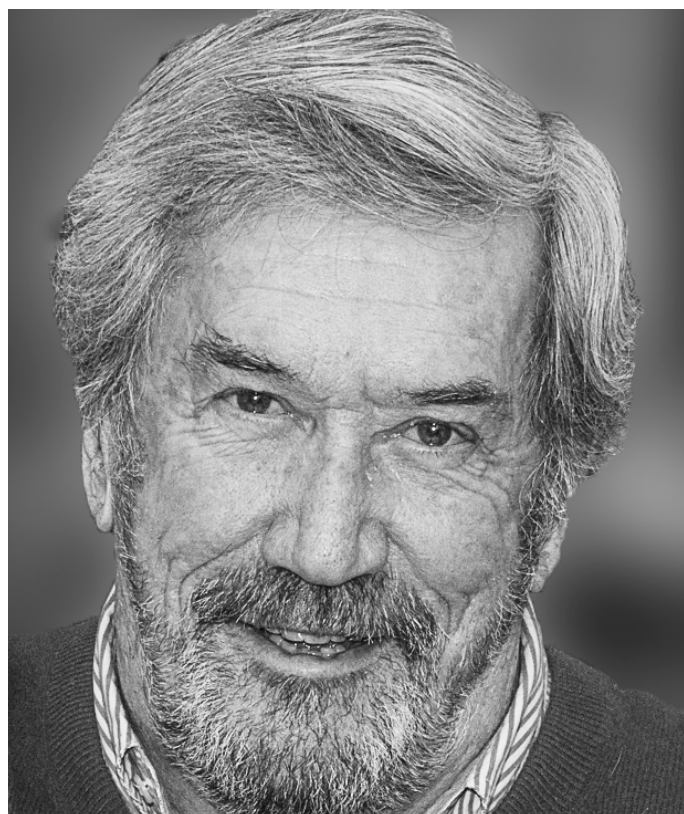
HOMMAGE AUX CITOYENS

L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA COMMUNAUTÉ FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE. **PORTNEUF, C'EST VOUS !**

CITOYEN DU MOIS

PIERRE CHOQUETTE

Pierre, c'est « l'artiste créatif global » qui percevra clairement l'œuvre finalisée. À titre d'exemple, Optique Portneuf, présenté en 2018 dans le parc Léon-Provancher, fut un succès artistique et touristique indéniable qui a ravi les citoyens et réveillé nos sentiments de fierté et d'appartenance. L'événement mobilise encore aujourd'hui plusieurs photographes amateurs produisant des centaines de photos de Portneuf.



Crédit photo: Nicole Cancel

Pierre, c'est l'organisateur et le mobilisateur. En 2018 toujours, il fonde Reg'Arts Portneuf, un OBNL qui prendra le relais du comité culturel de la Ville. Dès sa fondation, afin de pouvoir financer des projets culturels, Pierre sollicitera un soutien financier auprès des entreprises et des organismes subventionnaires, y allant même de fonds personnels par moments.

En 2019, Pierre parvient à mobiliser suffisamment de bénévoles et de ressources pour construire le Relais touristique, kiosque d'information touristique; lui aussi un projet collectif important pour Reg'Arts Portneuf. Plus récemment, il pilote la réalisation de Boîtes à lecture que nous verrons apparaître bientôt à quelques endroits dans Portneuf.

Hommage aux Bâisseurs, organisé à l'occasion des Journées de la Culture en septembre, ne passent pas inaperçu. Pierre profite du moment pour rendre hommage à une famille fondatrice de Portneuf. Témoignages, photos d'époque et activités sociales sont soigneusement préparés par lui.

Pierre, c'est le passionné convaincant et un passionné ne compte pas son temps. Il se consacre à ce qu'il aime le plus, la photographie; il y consacre tous ses efforts à la faire découvrir. Sa carrière d'enseignant le guide parfaitement pour transmettre sa passion de la photo. Pierre obtient des fonds pour ouvrir le Studio coopératif Desjardins et fonde Clic'Ado afin d'offrir des cours aux jeunes intéressés par la photographie.

Pierre sollicite aussi les jeunes écoliers en leur préparant « Coup d'œil », une activité découverte de fin d'année scolaire. Les enfants y sont invités à découvrir les procédés de fabrication des produits chez des entreprises locales en intégrant la photographie et des ateliers en classe sont réalisés.

À peine dépeint, ce grand émotif dans l'âme, Pierre ne laisse personne indifférent. Difficile à contourner, certains peuvent en être bousculés; pour d'autres, il inscrira une empreinte humaine, sociale ou collective des plus louables.

*Gérard Gilbert
Marcelle Thibault
Katharina Trüb
Pierre Gignac*

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

REG'ARTS PORTNEUF

QUELQUES NOUVELLES...

Comme nombre d'entre nous, Reg'Arts Portneuf roule au ralenti. Ateliers, réunions, entrevues ont été annulés ou repoussés, mais tout ce qui est possible à 2 mètres en extérieur et en télétravail se poursuit. Voici un bref aperçu d'où nous en sommes...

OPTIQUE PORTNEUF

16 participants ont soumis près de 130 photos et un jury a été créé. Le CA de Reg'Arts a sélectionné les 10 photos qui seront remplacées dans le cadre de cette exposition sur le quai; une procédure de jugement en 2 étapes a été établie permettant au jury de choisir les 10 nouvelles photos qui seront installées sur le quai prochainement. La situation que l'on vit a imposé que tout le processus de sélection se déroule en télétravail. Si les conditions sanitaires nous le permettent, les visiteurs du quai pourront s'offrir la seconde édition de cette magnifique exposition le 1^{er} juin prochain.

CLIC'ADO

Nous avons plus que doublé le nombre d'inscriptions cette année et étendu l'intérêt de cette initiation à la photographie à plusieurs villes nous entourant. Des participants de Deschambault, de St-Marc-des-Carières, de Donnacona, de Neuville et, bien sûr, de Portneuf ont suivi nos ateliers, que nous avons malheureusement dû suspendre, Covid-19 obligeant. Pour pallier cette situation, un défi a été lancé auprès de nos jeunes incluant des prix à gagner. Ils ont été invités à réaliser une série de 3 photos portant sur la thématique « Ma vision du patrimoine », dont l'échéance était le 22 avril dernier.



Crédit photo: Mahélie Paquet

Dans cet esprit, Mahélie Paquet de Portneuf a réalisé cette photo que l'on pourrait titrer « Patrimoine et distanciation sociale ». Au final, 3 participantes ont complété le défi et se sont chacune mérité un prix, compte tenu de leur travail et de leur engagement.

COUP D'ŒIL

La visite chez Mecanarc prévue en mai, pour les élèves de 5^e et de 6^e année de l'école La Riveraine ainsi que les 2 ateliers d'encadrement devant avoir lieu en classe sont malheureusement reportés...

PROJET « ALTER CN »

Nous avons obtenu une subvention de 10 000\$ devant s'appliquer à une étude de faisabilité. Nous attendons une réponse du CN quant à la possibilité qu'un bail emphytéotique soit signé avec la Ville permettant l'aménagement d'une bande de terrain longeant la 138 avec comme objectif d'y installer une barrière visuelle originale et artistique prenant la forme d'une sorte de parc linéaire.

PROJET « LECTURE EN BOÎTE » :

Les 4 boîtes de lecture sont maintenant réalisées et seront possiblement mises en place en juin prochain. Ce sont de véritables œuvres d'art! La conception et la fabrication de ces boîtes sont une contribution bénévole de Réal Carpentier, ébéniste, et de Mario Matte, soudeur.

Le financement de ce projet se réalise par une généreuse contribution du milieu. Ainsi, 9 personnes (ou PME) ont fourni 50\$, 6 professionnels ont donné 100\$, la Librairie Donnacona a contribué pour 300\$ et le député Vincent Caron nous a appuyé pour un montant de 1 500\$. La Ville de Portneuf nous a assuré de procéder, via le service des travaux publics, à l'implantation des assises bétonnées et de l'accès électrique pour chacune de ces boîtes: oui, elles seront éclairées!

Nos autres projets sont actuellement en pause et reprendront à la sortie de cette pandémie...

Prenez grand soin de vous.

*Pierre Choquette, président
Reg'Arts Portneuf*

LOISIRS | PRÉCISIONS CONCERNANT LES IMPACTS DE LA COVID-19

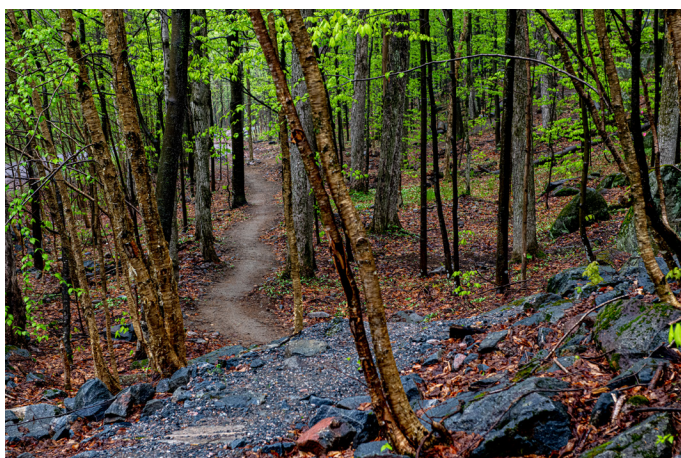
La Ville souhaite faire le point et donner l'heure juste aux citoyens dans le contexte de la pandémie et considérant les nombreuses incertitudes qui subsistent concernant la reprise et/ou le maintien de certains services et activités de la programmation des loisirs municipaux.

GRANDS ÉVÉNEMENTS

Tel que déjà annoncé par voie de communiqué en mars, la Ville réitère que tous les grands événements se déroulant habituellement sur le territoire de la Ville en période estivale sont annulés, sans exception, jusqu'au 31 août 2020, tel qu'exigé par le gouvernement. Par exemple, la célébration de la Fête nationale et de la Fête du natisme n'auront pas lieu cette année.

PARCS, ESPACES VERTS, MODULES DE JEUX ET TERRAINS SPORTIFS

La Ville permet l'accès à ses parcs et espaces verts, dans la mesure où les règles de distanciation sociale et de santé publique sont respectées. Toutefois, l'utilisation des terrains sportifs, des modules de jeux, des aires de jeux et des infrastructures publiques est interdite, sauf exception des sports et activités autorisées par le gouvernement et les autorités concernées (les fédérations sportives ou les associations reconnues par le gouvernement). Avec la reprise graduelle des activités et de la pratique de certains sports, la Ville suit rigoureusement les décisions gouvernementales et les recommandations des autorités compétentes (fédérations sportives et associations reconnues par le gouvernement) afin de bien vous informer à ce sujet, notamment via la page Facebook des loisirs et le site Web de la Ville.



Crédit photo: Pierre Choquette

Plus récemment, le gouvernement a autorisé en date du 20 mai 2020 la reprise de certains sports et activités de plein air, dont le tennis extérieur, moyennant le respect de certaines conditions (pratique et match en simple uniquement). La Ville a donc procédé à la préparation de ces terrains et à leur ouverture en date du 20 mai.

MARINA, PARC RÉCRÉONAUTIQUE ET ACCÈS AU QUAI

Considérant les caractéristiques de notre complexe récréonautique et sa forte capacité d'accueil, la Ville a pris la décision en avril, de concert avec Transports Canada (propriétaire du quai), de procéder à la fermeture du quai aux véhicules en raison des attroupements importants qui y ont été constatés par la Ville et la Sûreté du Québec. Ayant l'obligation de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout rassemblement dans les lieux publics sous sa responsabilité, cette décision s'est imposée à la Ville en raison de l'achalandage et des manquements observés aux mesures de distanciation sociale et de santé publique. Toutefois, le quai demeure entièrement accessible aux piétons et aux pêcheurs à gué qui souhaitent s'y rendre, en utilisant les stationnements situés à proximité de l'entrée du quai.



Crédit photo: Suzanne Claveau

La Ville souhaite évidemment la reprise dès que possible des activités nautiques et la réouverture des rampes de mise à l'eau, dès que les conditions seront propices et qu'il sera possible d'accueillir de nouveau de nombreux utilisateurs en plein cœur de notre vaste complexe récréonautique. Récemment, la Ville a autorisé les responsables de la Marina à débiter les travaux préparatifs en prévision de la saison estivale. Le quai demeure toutefois fermé aux véhicules, sauf exception de l'autorisation spéciale consentie à la Marina.

CAMP DE JOUR ET CAMP ADOS

Dans le contexte de la pandémie et des mesures spéciales en vigueur, nous savions déjà que les camps de cet été allaient être très différents de ceux qu'ont connus les parents et les enfants au cours des dernières années. Après plusieurs semaines de travaux et d'échanges avec le gouvernement, l'Association des camps du Québec (ACQ) a diffusé le 15 mai 2020 un guide à l'intention des gestionnaires de camps accrédités dont fait partie la Ville de Portneuf. Le guide publié le 15 mai dernier par l'ACQ présente les principales balises qui seront applicables aux camps de jour cet été, notamment des ratios d'encadrement réduits et une série de mesures d'hygiène et de distanciation sociale à respecter en tout temps. Par exemple, la Ville devra composer avec des limites importantes concernant les sorties, les jeux, les activités et le fonctionnement au quotidien.

Dans ce contexte, la Ville poursuivra ses analyses et sa planification afin d'évaluer toutes ses options, recruter et former le personnel selon les nouvelles balises et établir un cadre opérationnel sécuritaire et respectueux du cadre de référence pour les camps.

Les coordonnateurs et moniteurs seront formés et encadrés avec une grande rigueur, pour que cela se traduise également auprès des enfants dans l'application des règles et mesures obligatoires. La Ville ne lésinera pas sur la formation et sur l'accompagnement, en plus d'assurer la présence régulière de la nouvelle directrice des loisirs et des communications sur le site, afin d'assurer un déroulement optimal des opérations et le maintien d'un milieu motivant et sécuritaire pour les enfants (et rassurant pour les parents).



Source photo: Ville de Portneuf - Camp de jour édition 2019

Dans le cas d'une annulation partielle ou totale d'une inscription à un de nos camps, dans le contexte actuel, la Ville procèdera au remboursement intégral des sommes payées, sans pénalités, jusqu'au vendredi 12 juin 2020 inclusivement.

Considérant que des parents n'ont pas complété l'inscription de leur enfant en raison de l'incertitude qui prévalait, ces derniers sont invités à informer par écrit le service des loisirs et des communications de leurs besoins (camp et service de garde): loisirs@villedeportneuf.com.

Voir tous les détails et les coûts ici : villedeportneuf.com/loisirs-culture/campdejour-2020

Selon la demande et notre marge de manœuvre, en fonction des nouvelles balises et ratios annoncés le 15 mai, la Ville pourrait possiblement prendre de nouvelles inscriptions, même si la période dédiée à cette fin s'est terminée le 1^{er} mai dernier. Toutefois, la Ville ne peut garantir que ces demandes supplémentaires, en dehors de la période d'inscription officielle, pourront être acceptées.

N.B. Considérant que les coûts d'inscription aux camps comprennent déjà un tarif pour les sorties à l'extérieur et les activités spéciales, la Ville envisagera un remboursement des parents au prorata advenant l'annulation totale ou partielle de ce volet. Un avis sera publié avant le début du camp à ce sujet.

SOCCER



La Ville demeure dans l'attente de la décision finale et officielle du gouvernement, de Soccer Québec et de l'Association de soccer Les Riverains concernant la tenue de la saison de soccer 2020 et les mesures applicables à ce sport. Des précisions seront communiquées très bientôt à ce sujet.

En cas d'annulation de la saison, la Ville remboursera sans pénalités les parents concernés. Si la saison est écourtée, un remboursement au prorata sera effectué, selon l'utilisation réelle du service.

Finalement, la Ville souhaite évidemment envisager toutes les options possibles avant d'annuler des activités sportives ou de loisirs offertes au bénéfice des familles et des enfants.

Mathieu Gingras
Directeur général

COVID-19 | NOUVELLES MESURES APPLICABLES DANS LES ÉCOCENTRES

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf est heureuse de vous annoncer que tous ses écocentres sont de nouveau ouverts selon l'horaire estival. La population est tout de même invitée à limiter ses déplacements et à éviter de se rendre à l'écocentre si cela n'est pas nécessaire.

Afin de minimiser les risques de propagation du virus de la Covid-19 et pour favoriser la distanciation physique, les mesures suivantes sont mises en place :

- Le nombre de véhicules sur les sites sera limité, prévoir des délais d'attente;
- Sur place, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes devra être conservée en tout temps;
- Les enfants et les animaux doivent demeurer dans le véhicule en tout temps;
- Idéalement, une seule personne par véhicule, sauf si vous avez besoin d'assistance pour disposer de vos objets lourds;
- Les bâtiments et toilettes sont à l'usage exclusif des employés;
- **IMPORTANT:** Pour les écocentres de Neuville, de St-Raymond et de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les usagers seront admis selon une nouvelle modalité. L'admission se fera en fonction des adresses.

Selon votre adresse, veuillez respecter l'horaire établi pour les visites à l'écocentre. **Numéro civique pair = visite permise à l'écocentre un jour pair seulement. Numéro civique impair = visite permise à l'écocentre un jour impair seulement.** *À l'exception du samedi: numéro civique pair en avant-midi et numéro civique impair en après-midi.

Veuillez prévoir votre déchargement afin de bien respecter les heures de fermeture. La Régie rappelle que les écocentres fonctionnent en formule libre-service. Les citoyens doivent donc être en mesure de disposer des objets lourds de façon autonome. Aussi, le tri des matières par catégorie avant l'arrivée à l'écocentre permet d'accélérer le service.

La RRGMRP vous invite à être courtois avec les employés et les autres usagers des écocentres lors de votre visite.



MATÉRIAUX À DONNER AU GARAGE MUNICIPAL

La Ville procède actuellement à une réorganisation complète de la cour extérieure du garage municipal. Plusieurs matériaux ne présentant peu ou pas de valeur et/ou n'étant plus utiles prendront prochainement le chemin de l'écocentre. Toutefois, certains items pourraient intéresser des citoyens de la Ville, par exemple des ponceaux de béton, utiles pour divers aménagements sur une propriété ou une terre à bois. La Ville souhaite disposer rapidement de ces matériaux, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

À cette fin, nous vous invitons à contacter monsieur Jean-François Marcotte, coordonnateur de travaux publics, au 418 284-9794 ou à l'adresse courriel suivante : travaux.publics@villedeportneuf.com. La période pour démontrer votre intérêt et récupérer ces matériaux s'échelonne du 25 mai au 5 juin 2020. Après le 5 juin, la Ville disposera définitivement de ces matériaux conformément aux normes prévues.

Mathieu Gingras
Directeur général

COMMUNAUTÉ DE NOTRE-DAME DE PORTNEUF

AVIS IMPORTANT COVID-19

Compte tenu du confinement et de la fermeture de nos églises, notre communauté a besoin de vos dons, (c.v.a.). Si vous êtes d'accord pour nous envoyer immédiatement votre contribution, cela serait très appréciée. Un reçu de charité vous sera envoyé comme d'habitude.



Crédit photo: Pierre Choquette

Vous pouvez faire votre don soit par chèque au nom de la Bienheureuse Mère St-Louis à l'adresse **207, 1^{re} Avenue, Portneuf, Qc, G0A 2Y0** ou, pour les internautes, visitez le site Web de la Bienheureuse Mère St-Louis : **pmsl.org**.

Merci de votre collaboration.

C.C.O.L.

CARREFOUR F.M. PORTNEUF



Le Carrefour F.M. Portneuf demeure toujours disponible pour vous, aux heures habituelles, pour les services suivants :

- Écoute téléphonique et références;
- Accompagnement en situation de séparation;
- Interventions individuelles;
- Distribution alimentaire dans les cuisines collectives;
- Dépannage alimentaire d'urgence.

N'hésitez pas à nous téléphoner. Toutes situations ou questions ont leur importance.

Tél : 418 337-3704 / 1 888 337-3704

Courriel : carrefourfmpportneuf@globetrotter.net

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE SECTEUR NORD

NOUVEAUTÉ

Ce texte est fourni par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue, apprendre à dessiner des chats ou même à créer vos propres jeux vidéo? C'est possible grâce à **TOUTAPPRENDRE!**

TOUTAPPRENDRE réunit plus de 120 000 heures de cours en ligne en accès gratuit et illimité couvrant de multiples domaines : arts et loisirs créatifs, bien-être et santé, bureautique, langue, musique, programmation, sports et conditionnement physique, vie professionnelle, etc.

Pour utiliser TOUTAPPRENDRE, rendez-vous au mabibliotheque.ca/cnca, onglet « Livres & ressources numériques ». Vous devez avoir en main votre numéro d'abonné et votre NIP de bibliothèque pour accéder à la ressource.



BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET SECTEUR SUD

La bibliothèque le Signet n'ouvrira pas ses portes avant l'été à cause de la pandémie. De plus, après des années de réflexion, le conseil municipal a décidé de la fusionner avec la bibliothèque La Découverte au courant de l'été et celle-ci emménagera dans de nouveaux locaux au 297, 1^{re} Avenue (hôtel de ville actuel). Vous aurez toutes les informations pertinentes à ce sujet sur le site Internet de la Ville et dans les prochains journaux municipaux.

Il nous a fait plaisir de vous servir pendant toutes ces années, tout d'abord au 2^e étage de l'ancien collège, puis à l'école La Riveraine.

Bon été!

Chantale Hamelin, responsable
Au nom de tous les bénévoles de la bibliothèque Le Signet

dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal pour l'année 2020 sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 297 1^{RE} AVENUE, PORTNEUF, QC, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

tél.: 418 286-3844

fax: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844 poste 28

loisirs@villedeportneuf.com